



Prêt immo et maladie, que faut-il faire ?

Par **TCHAIKOV**, le **15/03/2010 à 16:09**

Bonjour, je vais essayer de vous expliquer mon problème, mon mari et moi aimerions vendre notre maison et en acheter une autre, la vente nous permettrait d'avoir un apport de 155 000€. nous aimerions faire un prêt immo d'environ 130 000€ max pour l'achat de la nouvelle maison. le problème est que j'ai fais un avc au mois de février 2010 il y a 1 mois, et aucune assurance ne veut m'assurer, je me demandais si mon mari ne pourrais pas faire le prêt tout seul ? mais en mettant mon nom sur l'acte de vente ? ou bien faire un contrat de mariage ? ou bien divorcer puis se remarier ? pouvez-vous m'aider merci

Par **lien93160**, le **15/03/2010 à 16:23**

bonjour, je ne suis pas un expert en la matière mais ce que je peux vous conseiller c'est de voir un courtier (CAFPI). Il est là pour nous aider à trouver une banque au meilleur taux mais aussi les assurances. Bien cordialement,

Par **TCHAIKOV**, le **15/03/2010 à 16:38**

merci, j'ai déjà fais plusieurs dossiers de délégation d'assurance avec risques de maladies aggravées, mais comme l'avc est récent personne ne veux m'assurer avant 1 an, c'est pour cela que je me demandais si on ne pouvait pas le faire uniquement par mon mari ? merci